

depli

N° 4 - 8 Francs
29 juin 1984

REVUE TRIMESTRIELLE DE TERRE DES HOMMES

10^h 26.27

INTERVIEW

BERNARD LANGLOIS
ET LE TIERS-MONDISME

LES VIEUX MAUX
DE LA NOUVELLE
ARGENTINE

REPORTAGE
DANS LES PAS
DES MOUDJAHIDIN
AFGHANS



Les naufragés de la répression

*Le nombre d'Etats
qui emprisonnent leurs citoyens pour des raisons politiques
dépasse la centaine.
Mais il est des Etats
où l'on ne peut parler de violations des Droits de l'Homme
puisque, en leur sein, les Droits de l'Homme n'existent pas...*

Par G.N.

Réfugié politique éthiopien en Europe, opposant au régime de Mengistu, il travaille en collaboration avec les comités clandestins de soutien aux prisonniers politiques de son pays.

La question qui se pose désormais est la suivante : dans un contexte où les violations sont devenues un véritable phénomène mondial, n'y a-t-il pas lieu d'envisager la création d'une catégorie de « Pays à régimes particulièrement répressifs » (PRPR), comme il existe, sur le plan socio-économique, la catégorie des PMA ?

En suggérant une telle démarche, il s'agit de viser une meilleure efficacité dans le travail de solidarité. En effet, beaucoup de gens, engagés dans la défense des Droits de l'Homme, constatent que, plus un régime est répressif et moins le travail de solidarité avec ses victimes est efficace. Faute d'avoir défini des méthodes d'intervention appropriées, l'action humanitaire laisse ainsi de côté ceux qui en ont le plus besoin : ils deviennent des véritables naufragés de la répression.

Pour définir ces PRPR, on peut retenir trois éléments qui se conjoignent pour conférer à ces régimes leurs « spécificités ». A ce propos, le cas de l'Ethiopie, un pays dont on a dit que « les Droits de l'Homme n'y sont pas violés parce qu'ils n'y existent pas », est exemplaire.

VIOLATIONS MASSIVES

Combien y a-t-il de prisonniers politiques dans ce pays ? Le problème est apparemment banal. Pourtant il en dit long sur l'arbitraire qui règne en Ethiopie. En 1978, Amnesty International avançait le chiffre de 30 000 comme étant « probable ». A vrai dire personne, même pas la dictature militaire, ne connaît le nombre de détenus politiques. On ne peut que parler à des milliers près. Cette situation est le résultat de l'absence de procédures d'arrestation, de détention et surtout, du nombre impres-

ou les oubliés des Droits de l'Homme

Amnesty International

La torture

Instrument de pouvoir,
fléau à combattre



Inédit Politique

sionnant d'autorités qui disposent du pouvoir sur les citoyens.

Les conditions de détention sont tellement pénibles qu'un journaliste du « Monde » les décrivit, en 1981, comme étant « si inhumaines qu'elles constituent une torture en soit ». Quant aux tortures physiques, ce même journaliste décerne au régime éthiopien le titre de « champion » en la matière.

Les exécutions d'opposants sont pratiquées sans aucune référence à un quelconque cadre réglementaire. Les tribunaux militaires spéciaux, créés en 1974, ne siègent plus depuis 1977. Si peu satisfaisante pour les victimes qu'ait été la procédure qu'ils appliquaient, le gou-

vernement les a remplacé par une méthode encore plus expéditive : la Terreur rouge.

La répression faisant partie d'un arsenal de moyens de gouvernement est une chose. Mais lorsqu'elle est érigée en système, elle prend une toute autre dimension. Elle secrète inéluctablement de nouveaux types de victimes. Ensuite, certains actes répressifs sont « détournés » de leurs buts pour se voir conférer de nouveaux rôles leur permettant d'accroître l'efficacité de l'ensemble du dispositif de répression.

Parmi ces « nouvelles victimes », laissons de côté le cas des disparus qui commence à être bien connu. Signalons plutôt l'existence d'autres victimes encore ignorées par beaucoup de gens.

« Je pense donc je suis en prison » dit une affiche d'Amnesty. Un raccourci saisissant pour décrire le drame d'un prisonnier politique, c'est-à-dire celui d'une personne détenue sans avoir commis aucun délit, au seul motif de ses opinions, de sa couleur, de sa religion... En Ethiopie, tous les prisonniers dits « politiques » ne répondent pas à cette définition. Il y a dans ce pays des personnes « connues par ceux qui les arrêtent pour n'avoir aucune activité politique mais qui sont emprisonnées pour la seule raison que leur mari, père ou frère est recherché ». (A.I.). Il s'agit en somme de prisonniers « apolitiques ». C'est une véritable prise d'otages : le prisonnier « politique » est ainsi tenu à répondre de la conduite de l'opposant recherché.

Et puis il y a ceux qu'en Ethiopie on appelle les Hiboux. Ce sont des gens qui ont « choisi » la clandestinité pour échapper aux menaces d'arrestations ou exécutions. Ni réfugiés, ni prisonniers, ni disparus, ni militants clandestins, les Hiboux défient toute tentative de catégorisation.

Venons-en à présent aux nouveaux objectifs de l'action répressive. Ce qu'on cherche, n'est plus simplement la « neutralisation » des opposants. Ce n'est même pas leur « punition ». On ne peut pas tenir en haleine toute une popula-



tion si la répression donne l'impression d'être sélective, si elle ne touche que les « coupables » ou si tout le monde n'est pas sur le qui-vive. Il faut que tout le monde se sente visé. C'est en partant de cette vérité que l'on peut comprendre pourquoi, même la torture, cette institution vieille comme les dictatures, n'est plus, exactement ce qu'elle était. « Normalement », elle est administrée aux détenus pour des motifs policiers : afin d'obtenir des renseignements, des aveux, des dénonciations. Mais dans les PRPR, c'est aussi un instrument de terreur. Pour parvenir à cette fin, « les autorités font savoir ou laissent entendre qu'elles pratiquent la torture, elles organisent cette lugubre publicité en demi-teinte en faisant également des mystérieuses disparitions. Ces méthodes sont appliquées systématiquement au Chili, au Guatemala, à El Salvador, en Argentine et en Ethiopie » (Amnesty International).

Les meurtres politiques sont eux aussi pratiqués de façon à répondre aux besoins de ce terrorisme d'Etat. « Certaines victimes sont abattues devant leurs parents. Leurs corps exposés au public sont parfois mutilés délibérément après leur mort... » (Amnesty Int.). Mutiler les morts c'est envoyer un message aux vivants. Et ce message peut se doubler de « clarté » lorsque la victime est une personne prise au hasard, à la place d'un parent ou d'un ami introuvable ou tout

simplement lorsqu'elle a été exécutée « par erreur » comme ça été le cas pour des dizaines de jeunes dont les parents ont eu droit à des « excuses » de la part de responsables de ces crimes.

L'IMPOSSIBLE SOLIDARITÉ

Il résulte de tout ce qu'a été dit que l'action de solidarité devient impossible, du moins légalement, pour des raisons politiques. Elle est perçue par le régime comme une déclaration de guerre. C'est ainsi que les comités de secours sont obligés de travailler dans la clandestinité.

Les méthodes d'intervention « classiques » des organisations humanitaires ne sont pas conçues pour contourner ces difficultés. D'où la paralysie plus ou moins totale de l'action internationale.

Quelques exemples parmi tant d'autres : le combat pour le statut de prisonnier politique ? Quelle valeur peut-il avoir vraiment dans des PRPR ? Sous les régimes comme celui qui sévit en Ethiopie, il vaut mieux aller en prison en voleur, en escroc ou assassin qu'en opposant politique. Participer aux dépenses judiciaires des prisonniers par l'envoi d'avocats ou d'observateurs internationaux ?

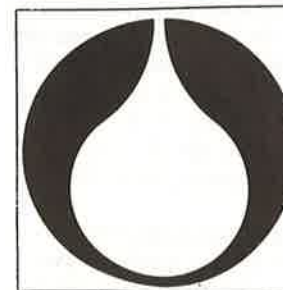
(Ci-dessus), Ordre et Pouvoir du marxisme africain (Gamma)

C'est une initiative sans aucune portée pratique car les détenus ne sont ni inculpés ni jugés. Envoyer en toute légalité de l'aide matérielle aux victimes ? C'est dangereux. Ce contact peut servir de pièce à conviction pour l'accusation « d'agent de l'impérialisme » portée contre le prisonnier qu'on veut secourir.

Reste les campagnes d'information. Sans être inutiles, elles ont le défaut d'être des actions sporadiques lancées au gré de violations spectaculaires. Elles ne changent pas grand chose quant au sort quotidien des prisonniers. On ne peut pas dénoncer une dictature sans s'occuper tant soit peu de ses victimes.

C'est pour cela que le travail de réflexion sur le problème de solidarité devient urgent. Sans méthodes d'intervention appropriées, l'action de soutien continuera à faire défaut là où on en a le plus besoin. Et les organisations humanitaires internationales continueront, malgré toute leur bonne volonté, à donner l'impression d'ignorer les cris, les pleurs et les angoisses des milliers de victimes qui se maintiennent difficilement à la limite de la survie.

SOLIDARITE



EN SIGNE DE SOLIDARITE AVEC LE TIERS-MONDE,
je verse à l'Association « Terre-des-Hommes », 26,
rue des Bâteliers, 93400 Saint-Ouen
la somme de Francs pour ses actions dans le
Tiers-Monde

Nom Fait à
Prénom le 19...
Adresse signature
Code postal